REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

AUTORITE DE REGULATION DES TECHNOLOGIES DE COMMUNICATION

LA PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS

Avis d'Appel d'Offres Ouvert

N° 2026/007-ARTEC/DG/PRMP/AOO

1. Cet Avis spécifique d'Appel d'Offres Ouvert fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés du 22/05/2026 publié dans Midi Madagasikara en date du 26/05/2026, ainsi qu'au journal des marchés publics.

2. Le AUTORITE DE REGULATION DES TECHNOLOGIES DE COMMUNICATION sollicite de la part des candidats intéressés des offres sous plis fermés pour **" Entretien et réparations des matériels roulants de l'ARTEC, répartis en vingt-quatre (24) lots : Lot 1 : 9871 TBM ; Lot 2 : 9872 TBM ; Lot 3 : 9873 TBM ; Lot 4 : 17952 WWT ; Lot 5 : 5077 TAA ; Lot 6 : 6437 TAH ; Lot 7 : 8349 TAD ; Lot 8 : 8348 TAD ; Lot 9 : 8346 TAG ; Lot 10 : 6227 TAE ; Lot 11 : 4580 TAC ; Lot 12 : 0486 TAB ; Lot 13 : 0280 TAB ; Lot 14 : 0444 TAB ; Lot 15 : 0582 TBN ; Lot 16 : 0584 TBN ; Lot 17 : 4957 TBM ; Lot 18 : 2178 TAU ; Lot 19 : 2954 TBN ; Lot 20 : 7689 TAS ; Lot 21 : 7686 TAS ; Lot 22 : 9415 TAS ; Lot 23 : 9416 TAS ; Lot 24 : MOTO YAMAHA 3893 TAS "** .
Chaque lot est indivisible et toute offre partielle est irrecevable. Le candidat peut soumissionner pour un (01) ou plusieurs lots .

3. La procédure de passation de marché applicable est l'Appel d'Offres Ouvert tel qu'il est défini dans la loi N° 2016 - 055 du 25 Janvier 2017 portant Code des Marchés publics, notamment en ses articles 35 et 63 en vue de la passation de marché à prix unitaire.

4. Le Dossier d'Appel d'Offres complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirant prendre connaissance ou obtenir des informations à l'adresse ci-après :
- Nom du Responsable : ANDRIAMIHAJA Rakotovao Nanja Johanesa
- Fonction : Personne Responsable des Marchés Publics
- Adresse : IMMEUBLE ARTEC - LOT IVL 41 Ter B - ANDOHATAPENAKA - 4EME ETAGE - PORTE 403

5. Pour le candidat désirant soumissionner, le Dossier d'Appel d'Offre, version éléctronique, doit êtres retiré à la AUTORITE DE REGULATION DES TECHNOLOGIES DE COMMUNICATION, IMMEUBLE ARTEC - LOT IVL 41 Ter B - ANDOHATAPENAKA - 2EME ETAGE - PORTE 209 et moyennant le paiement d'un montant non remboursable de :
. 1 er Paiement à effectuer auprès de l'agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics Immeuble Plan Anosy.
- Lot 1 : dix mille Ariary (Ar10 000.00)
- Lot 2 : dix mille Ariary (Ar10 000.00)
- Lot 3 : dix mille Ariary (Ar10 000.00)
- Lot 4 : vingt mille Ariary (Ar20 000.00)
- Lot 5 : dix mille Ariary (Ar10 000.00)
- Lot 6 : dix mille Ariary (Ar10 000.00)
- Lot 7 : dix mille Ariary (Ar10 000.00)
- Lot 8 : dix mille Ariary (Ar10 000.00)
- Lot 9 : dix mille Ariary (Ar10 000.00)
- Lot 10 : dix mille Ariary (Ar10 000.00)
- Lot 11 : vingt mille Ariary (Ar20 000.00)
- Lot 12 : dix mille Ariary (Ar10 000.00)
- Lot 13 : dix mille Ariary (Ar10 000.00)
- Lot 14 : dix mille Ariary (Ar10 000.00)
- Lot 15 : dix mille Ariary (Ar10 000.00)
- Lot 16 : dix mille Ariary (Ar10 000.00)
- Lot 17 : dix mille Ariary (Ar10 000.00)
- Lot 18 : dix mille Ariary (Ar10 000.00)
- Lot 19 : dix mille Ariary (Ar10 000.00)
- Lot 20 : dix mille Ariary (Ar10 000.00)
- Lot 21 : dix mille Ariary (Ar10 000.00)
- Lot 22 : vingt mille Ariary (Ar20 000.00)
- Lot 23 : dix mille Ariary (Ar10 000.00)
- Lot 24 : dix mille Ariary (Ar10 000.00)

. 2 ème Paiement à effectuer auprès de AUTORITE DE REGULATION DES TECHNOLOGIES DE COMMUNICATION, IMMEUBLE ARTEC - LOT IVL 41 Ter B - ANDOHATAPENAKA - 2EME ETAGE - PORTE 209 .
- Lot 1 : vingt mille Ariary (Ar20 000.00)
- Lot 2 : vingt mille Ariary (Ar20 000.00)
- Lot 3 : vingt mille Ariary (Ar20 000.00)
- Lot 4 : quarante mille Ariary (Ar40 000.00)

- Lot 5 : vingt mille Ariary (Ar20 000.00)
- Lot 6 : vingt mille Ariary (Ar20 000.00)
- Lot 7 : vingt mille Ariary (Ar20 000.00)
- Lot 8 : vingt mille Ariary (Ar20 000.00)
- Lot 9 : vingt mille Ariary (Ar20 000.00)
- Lot 10 : quarante mille Ariary (Ar40 000.00)
- Lot 11 : quarante mille Ariary (Ar40 000.00)
- Lot 12 : vingt mille Ariary (Ar20 000.00)
- Lot 13 : vingt mille Ariary (Ar20 000.00)
- Lot 14 : vingt mille Ariary (Ar20 000.00)
- Lot 15 : vingt mille Ariary (Ar20 000.00)
- Lot 16 : vingt mille Ariary (Ar20 000.00)
- Lot 17 : vingt mille Ariary (Ar20 000.00)
- Lot 18 : vingt mille Ariary (Ar20 000.00)
- Lot 19 : vingt mille Ariary (Ar20 000.00)
- Lot 20 : vingt mille Ariary (Ar20 000.00)
- Lot 21 : vingt mille Ariary (Ar20 000.00)
- Lot 22 : quarante mille Ariary (Ar40 000.00)
- Lot 23 : vingt mille Ariary (Ar20 000.00)
- Lot 24 : vingt mille Ariary (Ar20 000.00)

Le paiement devra être effectué :
- Soit en espèce
- Soit par Chèque Bancaire.

6. Les plis devront parvenir à IMMEUBLE ARTEC - LOT IVL 41 Ter B - ANDOHATAPENAKA - 2EME ETAGE - PORTE 209 au plus tard le 26/10/2026 à 09 H 00 Min et seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leurs représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.

7. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.

8. Chaque offre doit être accompagnée d'une garantie de soumission d'un montant de:
- Lot 1 : quatre-vingt-quatre mille Ariary (Ar84 000.00)
- Lot 2 : quatre-vingt-quatre mille Ariary (Ar84 000.00)
- Lot 3 : quatre-vingt-quatre mille Ariary (Ar84 000.00)
- Lot 4 : cent vingt mille Ariary (Ar120 000.00)
- Lot 5 : quatre-vingt-seize mille Ariary (Ar96 000.00)
- Lot 6 : quarante-huit mille Ariary (Ar48 000.00)
- Lot 7 : trente-six mille Ariary (Ar36 000.00)
- Lot 8 : trente-six mille Ariary (Ar36 000.00)
- Lot 9 : quatre-vingt-seize mille Ariary (Ar96 000.00)
- Lot 10 : cent vingt mille Ariary (Ar120 000.00)
- Lot 11 : cent quatre-vingt mille Ariary (Ar180 000.00)
- Lot 12 : trente-six mille Ariary (Ar36 000.00)
- Lot 13 : trente-six mille Ariary (Ar36 000.00)
- Lot 14 : quarante-huit mille Ariary (Ar48 000.00)
- Lot 15 : vingt-quatre mille Ariary (Ar24 000.00)
- Lot 16 : soixante mille Ariary (Ar60 000.00)
- Lot 17 : trente-six mille Ariary (Ar36 000.00)
- Lot 18 : trente-six mille Ariary (Ar36 000.00)
- Lot 19 : quarante-huit mille Ariary (Ar48 000.00)
- Lot 20 : soixante mille Ariary (Ar60 000.00)
- Lot 21 : soixante mille Ariary (Ar60 000.00)
- Lot 22 : cent vingt mille Ariary (Ar120 000.00)
- Lot 23 : trente-six mille Ariary (Ar36 000.00)
- Lot 24 : trente-six mille Ariary (Ar36 000.00)

Elle doit être présentée sous l'une des formes suivantes :
- Soit par Caution Personnelle et Solidaire d'un organisme agréé par le Ministère des Finances
- Soit par Garantie Bancaire
- Soit par Chèque de Banque libellé au nom du Madame le Receveur Général d?Antananarivo et versé au trésor public.

à Antananarivo..... Le 22/09/2026

La PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS

ANDRIAMIHAJA Johanesa

Avis d'Appel d'Offres Ouvert
N° 2026/007-ARTEC/DG/PRMP/AOO lancé le 24 septembre 2026

1. Cet avis spécifique d'Appel d'Offres Ouvert fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés publié dans le journal quotidien « MIDI MADAGASIKARA » en date du 26 mai 2026.

2. L'ARTEC sollicite de la part des candidats intéressés des offres sous plis fermés pour **« entretien et réparations des matériels roulants de l'ARTEC » repartis en vingt-quatre (24) lots :**

Lot 1 : 9871 TBM
Lot 2 : 9872 TBM
Lot 3 : 9873 TBM
Lot 4 : 17952 WWT
Lot 5 : 5077 TAA
Lot 6 : 6437 TAH
Lot 7 : 8349 TAD
Lot 8 : 8348 TAD
Lot 9 : 8346 TAG
Lot 10 : 6227 TAE
Lot 11 : 4580 TAC
Lot 12 : 0486 TAB
Lot 13 : 0280 TAB
Lot 14 : 0444TAB
Lot 15 : 0582 TBN
Lot 16 : 0584 TBN
Lot 17 : 4957 TBM
Lot 18 : 2178 TAU
Lot 19 : 2954 TBN
Lot 20 : 7689 TAS
Lot 21 : 7686 TAS
Lot 22 : 9415 TAS
Lot 23 : 9416 TAS
Lot 24 : MOTO YAMAHA 3893 TAS

Chaque lot est indivisible et toute offre partielle est irrecevable. Le candidat peut soumissionner pour un ou plusieurs lots. Les offres doivent être présentées séparément pour chacun des lots.

3. La procédure de passation de marché applicable est l'Appel d'Offres Ouvert tel qu'il est défini dans la loi N° 2016 – 055 du 25 Janvier 2017 portant Code des Marchés publics, notamment en ses articles 35 et 63 en vue de la passation de marché à prix unitaire.

4. Le Dossier d'Appel d'Offres complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirant prendre connaissance ou obtenir des informations à l'adresse ci-après :

Monsieur ANDRIAMIHAJA Rakotovao Nanja Johanesa,
Personne Responsable des Marchés Publics
ARTEC, Immeuble ARTEC, Lot IVL 41 Ter B -Andohatapenaka-101-Antananarivo
2ème Etage - Porte 208/209
Téléphone : 020 22 421 19, Adresse électronique : artec@artec.mg

5. Pour le candidat désirant soumissionner, le Dossier d'Appel d'Offres doit être acheté sur demande écrite à l'adresse indiquée ci-dessus et moyennant le paiement d'un montant non remboursable de trente mille Ariary (Ar 30.000,00) pour le Lot N° 1, trente mille Ariary (Ar 30.000,00) pour le Lot N° 2, trente mille Ariary (Ar 30.000,00) pour le Lot N° 3, soixante mille Ariary (Ar 60.000,00) pour le Lot N°4, trente mille Ariary (Ar 30.000,00) pour le Lot N°5, trente mille Ariary (Ar 30.000,00) pour le Lot N°6, trente mille Ariary (Ar 30.000,00) pour le Lot N°7, trente Mille Ariary (Ar 30.000,00) pour le Lot N°8, trente mille Ariary (Ar 30.000,00) pour le Lot N°9, soixante mille Ariary (Ar 60.000,00) pour le Lot N°10, soixante mille Ariary (Ar 60.000,00) pour le Lot N°11, trente mille Ariary (Ar 30.000,00) pour le Lot N°12, trente mille Ariary (Ar 30.000,00) pour le Lot N°13, trente mille Ariary (Ar 30.000,00) pour le Lot N°14, trente mille Ariary (Ar 30.000,00) pour le Lot N°15, trente mille Ariary (Ar 30.000,00) pour le Lot N°16, trente mille Ariary (Ar 30.000,00) pour le Lot N°17, trente mille Ariary (Ar 30.000,00) pour le Lot N°18 , trente mille Ariary (Ar 30.000,00) pour le Lot N°19, trente mille Ariary (Ar 30.000,00) pour le Lot N°20, trente mille Ariary (Ar 30.000,00) pour le Lot N°21, soixante mille Ariary (Ar 60.000,00) pour le Lot N°22, trente mille Ariary (Ar 30.000,00) pour le Lot N°23, et trente mille Ariary (Ar 30.000,00) pour le Lot N°24.

6. Le paiement devra être effectué comme suit :

Lot N° 1 :
- Dix Mille Ariary (Ar 10.000,00) à payer auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) – Immeuble Plan Anosy.
- Vingt Mille Ariary (Ar 20.000,00) à payer soit par chèque de banque libellé au nom de l'ARTEC, soit par versement ou virement bancaire au compte de l'ARTEC ouvert à la BMOI : 00004 00001 01008200147 32 justifié par un avis de débit de l'opération.

Lot N° 2 :
- Dix Mille Ariary (Ar 10.000,00) à payer auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) – Immeuble Plan Anosy.
- Vingt Mille Ariary (Ar 20.000,00) à payer soit par chèque de banque libellé au nom de l'ARTEC, soit par versement ou virement bancaire au compte de l'ARTEC ouvert à la BMOI : 00004 00001 01008200147 32 justifié par un avis de débit de l'opération.

Lot N° 3 :
- Dix Mille Ariary (Ar 10.000,00) à payer auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) – Immeuble Plan Anosy.
- Vingt Mille Ariary (Ar 20.000,00) à payer soit par chèque de banque libellé au nom de l'ARTEC, soit par versement ou virement bancaire au compte de l'ARTEC ouvert à la BMOI : 00004 00001 01008200147 32 justifié par un avis de débit de l'opération.

Lot N° 4 :
-Vingt Mille Ariary (Ar 20.000,00) à payer auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) – Immeuble Plan Anosy.
- Quarante Mille Ariary (Ar 40.000,00) à payer soit par chèque de banque libellé au nom de l'ARTEC, soit par versement ou virement bancaire au compte de l'ARTEC ouvert à la BMOI : 00004 00001 01008200147 32 justifié par un avis de débit de l'opération.

Lot N° 5 :
- Dix Mille Ariary (Ar 10.000,00) à payer auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) – Immeuble Plan Anosy.
- - Vingt Mille Ariary (Ar 20.000,00) à payer soit par chèque de banque libellé au nom de l'ARTEC, soit par versement ou virement bancaire au compte de l'ARTEC ouvert à la BMOI : 00004 00001 01008200147 32 justifié par un avis de débit de l'opération.

Lot N° 6 :
- Dix Mille Ariary (Ar 10.000,00) à payer auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) – Immeuble Plan Anosy.
- Vingt Mille Ariary (Ar 20.000,00) à payer soit par chèque de banque libellé au nom de l'ARTEC, soit par versement ou virement bancaire au compte de l'ARTEC ouvert à la BMOI : 00004 00001 01008200147 32 justifié par un avis de débit de l'opération.

Lot N° 7 :
- Dix Mille Ariary (Ar 10.000,00) à payer auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) – Immeuble Plan Anosy.

- Vingt Mille Ariary (Ar 20.000,00) à payer soit par chèque de banque libellé au nom de l'ARTEC, soit par versement ou virement bancaire au compte de l'ARTEC ouvert à la BMOI : 00004 00001 01008200147 32 justifié par un avis de débit de l'opération.

Lot N°8 :

- Dix Mille Ariary (Ar 10.000,00) à payer auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) – Immeuble Plan Anosy.
- Vingt Mille Ariary (Ar 20.000,00) à payer soit par chèque de banque libellé au nom de l'ARTEC, soit par versement ou virement bancaire au compte de l'ARTEC ouvert à la BMOI : 00004 00001 01008200147 32 justifié par un avis de débit de l'opération.

Lot N° 9 :

- Dix Mille Ariary (Ar 10.000,00) à payer auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) – Immeuble Plan Anosy.
- Vingt Mille Ariary (Ar 20.000,00) à payer soit par chèque de banque libellé au nom de l'ARTEC, soit par versement ou virement bancaire au compte de l'ARTEC ouvert à la BMOI : 00004 00001 01008200147 32 justifié par un avis de débit de l'opération.

Lot N° 10 :

- Vingt Mille Ariary (Ar 20.000,00) à payer auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) – Immeuble Plan Anosy.
- Quarante Mille Ariary (Ar 40.000,00) à payer soit par chèque de banque libellé au nom de l'ARTEC, soit par versement ou virement bancaire au compte de l'ARTEC ouvert à la BMOI : 00004 00001 01008200147 32 justifié par un avis de débit de l'opération.

Lot N° 11 :

- Vingt Mille Ariary (Ar 20.000,00) à payer auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) – Immeuble Plan Anosy.
- Quarante Mille Ariary (Ar 40.000,00) à payer soit par chèque de banque libellé au nom de l'ARTEC, soit par versement ou virement bancaire au compte de l'ARTEC ouvert à la BMOI : 00004 00001 01008200147 32 justifié par un avis de débit de l'opération.

Lot N° 12 :

- Dix Mille Ariary (Ar 10.000,00) à payer auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) – Immeuble Plan Anosy.
- Vingt Mille Ariary (Ar 20.000,00) à payer soit par chèque de banque libellé au nom de l'ARTEC, soit par versement ou virement bancaire au compte de l'ARTEC ouvert à la BMOI : 00004 00001 01008200147 32 justifié par un avis de débit de l'opération.

Lot N° 13 :

- Dix Mille Ariary (Ar 10.000,00) à payer auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) – Immeuble Plan Anosy.
- Vingt Mille Ariary (Ar 20.000,00) à payer soit par chèque de banque libellé au nom de l'ARTEC, soit par versement ou virement bancaire au compte de l'ARTEC ouvert à la BMOI : 00004 00001 01008200147 32 justifié par un avis de débit de l'opération.

Lot N° 14 :

- Dix Mille Ariary (Ar 10.000,00) à payer auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) – Immeuble Plan Anosy.
- Vingt Mille Ariary (Ar 20.000,00) à payer soit par chèque de banque libellé au nom de l'ARTEC, soit par versement ou virement bancaire au compte de l'ARTEC ouvert à la BMOI : 00004 00001 01008200147 32 justifié par un avis de débit de l'opération.

Lot N° 15 :

- Dix Mille Ariary (Ar 10.000,00) à payer auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) – Immeuble Plan Anosy.
- Vingt Mille Ariary (Ar 20.000,00) à payer soit par chèque de banque libellé au nom de l'ARTEC, soit par versement ou virement bancaire au compte de l'ARTEC ouvert à la BMOI : 00004 00001 01008200147 32 justifié par un avis de débit de l'opération.

Lot N° 16 :

- Dix Mille Ariary (Ar 10.000,00) à payer auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) – Immeuble Plan Anosy.

- Vingt Mille Ariary (Ar 20.000,00) à payer soit par chèque de banque libellé au nom de l'ARTEC, soit par versement ou virement bancaire au compte de l'ARTEC ouvert à la BMOI : 00004 00001 01008200147 32 justifié par un avis de débit de l'opération.

Lot N° 17 :

- Dix Mille Ariary (Ar 10.000,00) à payer auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) – Immeuble Plan Anosy.
- Vingt Mille Ariary (Ar 20.000,00) à payer soit par chèque de banque libellé au nom de l'ARTEC, soit par versement ou virement bancaire au compte de l'ARTEC ouvert à la BMOI : 00004 00001 01008200147 32 justifié par un avis de débit de l'opération.

Lot N° 18 :

- Dix Mille Ariary (Ar 10.000,00) à payer auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) – Immeuble Plan Anosy.
- Vingt Mille Ariary (Ar 20.000,00) à payer soit par chèque de banque libellé au nom de l'ARTEC, soit par versement ou virement bancaire au compte de l'ARTEC ouvert à la BMOI : 00004 00001 01008200147 32 justifié par un avis de débit de l'opération.

Lot N° 19 :

- Dix Mille Ariary (Ar 10.000,00) à payer auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) – Immeuble Plan Anosy.
- Vingt Mille Ariary (Ar 20.000,00) à payer soit par chèque de banque libellé au nom de l'ARTEC, soit par versement ou virement bancaire au compte de l'ARTEC ouvert à la BMOI : 00004 00001 01008200147 32 justifié par un avis de débit de l'opération.

Lot N° 20 :

- Dix Mille Ariary (Ar 10.000,00) à payer auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) – Immeuble Plan Anosy.
- Vingt Mille Ariary (Ar 20.000,00) à payer soit par chèque de banque libellé au nom de l'ARTEC, soit par versement ou virement bancaire au compte de l'ARTEC ouvert à la BMOI : 00004 00001 01008200147 32 justifié par un avis de débit de l'opération.

Lot N° 21 :

- Dix Mille Ariary (Ar 10.000,00) à payer auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) – Immeuble Plan Anosy.
- Vingt Mille Ariary (Ar 20.000,00) à payer soit par chèque de banque libellé au nom de l'ARTEC, soit par versement ou virement bancaire au compte de l'ARTEC ouvert à la BMOI : 00004 00001 01008200147 32 justifié par un avis de débit de l'opération.

Lot N° 22 :

- Vingt Mille Ariary (Ar 20.000,00) à payer auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) – Immeuble Plan Anosy.
- Quarante Mille Ariary (Ar 40.000,00) à payer soit par chèque de banque libellé au nom de l'ARTEC, soit par versement ou virement bancaire au compte de l'ARTEC ouvert à la BMOI : 00004 00001 01008200147 32 justifié par un avis de débit de l'opération.

Lot N° 23 :

- Dix Mille Ariary (Ar 10.000,00) à payer auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) – Immeuble Plan Anosy.
- Vingt Mille Ariary (Ar 20.000,00) à payer soit par chèque de banque libellé au nom de l'ARTEC, soit par versement ou virement bancaire au compte de l'ARTEC ouvert à la BMOI : 00004 00001 01008200147 32 justifié par un avis de débit de l'opération.

Lot N° 24 :

- Dix Mille Ariary (Ar 10.000,00) à payer auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) – Immeuble Plan Anosy.
- Vingt Mille Ariary (Ar 20.000,00) à payer soit par chèque de banque libellé au nom de l'ARTEC, soit par versement ou virement bancaire au compte de l'ARTEC ouvert à la BMOI : 00004 00001 01008200147 32 justifié par un avis de débit de l'opération.

7. Les plis devront parvenir à l'Immeuble ARTEC -Lot IVL 41 Ter B Andohatapenaka –101-Antananarivo -2ème étage-Porte 208 au plus tard le **lundi 26 octobre 2026 à neuf heures (09h00)** et seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leur représentant qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.

8. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.

9. Chaque offre doit être accompagnée d'une garantie de soumission, soit sous forme de garantie bancaire, soit une caution personnelle et solidaire, soit chèque de banque établi à l'ordre du Receveur Général d'Antananarivo, à verser obligatoirement auprès du représentant du Trésor Public au sein de l'établissement, justifié par une quittance de versement à joindre dans l'offre fixée à :

Lot N° 1 : Quatre-vingt-quatre mille Ariary (Ar 84.000,00)
Lot N° 2 : Quatre-vingt-quatre mille Ariary (Ar 84.000,00)
Lot N° 3 : Quatre-vingt-quatre mille Ariary (Ar 84.000,00)
Lot N° 4 : Cent vingt mille Ariary (Ar 120.000,00)
Lot N° 5 : Quatre-vingt size mille Ariary (Ar 96.000,00)
Lot N° 6 : Quarante-huit mille Ariary (Ar 48.000,00)
Lot N° 7 : Trente-six mille Ariary (Ar 36.000,00)
Lot N° 8 : Trente-six mille Ariary (Ar 36.000,00)
Lot N° 9 : Quatre-vingt size mille Ariary (Ar 96.000,00)
Lot N° 10 : Cent vingt mille Ariary (Ar 120.000,00)
Lot N° 11 : Cent quatre-vingt mille Ariary (Ar 180.000,00)
Lot N° 12 : Trente-six mille Ariary (Ar 36.000,00)
Lot N° 13 : Trente-six mille Ariary (Ar 36.000,00)
Lot N° 14 : Quarante-huit mille Ariary (Ar 48.000,00)
Lot N° 15 : Vingt-quatre mille Ariary (Ar 24.000,00)
Lot N° 16 : Soixante mille Ariary (Ar 60.000,00)
Lot N° 17 : Trente-six mille Ariary (Ar 36.000,00)
Lot N° 18 : Trente-six mille Ariary (Ar 36.000,00)
Lot N° 19 : Quarante-huit mille Ariary (Ar 48.000,00)
Lot N° 20 : Soixante mille Ariary (Ar 60.000,00)
Lot N° 21 : Soixante mille Ariary (Ar 60.000,00)
Lot N° 22 : Cent vingt mille Ariary (Ar 120.000,00)
Lot N° 23 : Trente-six mille Ariary (Ar 36.000,00)
Lot N° 24 : Trente-six mille Ariary (Ar 36.000,00)

Antananarivo, le 24 septembre 2026

La Personne Responsable des Marchés Publics,

ANDRIAMIHAJA Rakotovao Nanja Johanesa